

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 11 mai 2023

ARRETE N° 2023-021

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 10 mai 2023 de l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE, afin d'effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique sis : 8, A Funtana d'U Frusteru-20110 PROPRIANO.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE, la circulation sera alternée et réglementée 8, A Funtana d'U Frusteru-20110 PROPRIANO, à partir du mercredi 17 mai 2023 de 07H00 à 17H00, pour une durée de deux jours.
- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique et de la remise en état impérative de la voirie, ainsi que de la consolidation des trottoirs et des accotements éventuellement touchés.
Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 11 mai 2023
Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 16 mai 2023

ARRETE N° 2023-022
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 2023-021 du 11 mai 2023

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 10 mai 2023 de l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE, afin d'effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique sis : 8, A Funtana d'U Frusteru-20110 PROPRIANO.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE, la circulation sera alternée et réglementée 8, A Funtana d'U Frusteru-20110 PROPRIANO, à partir du mercredi 17 mai 2023 de 07H00 à 17H00.
- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique et de la remise en état impérative de la voirie, ainsi que de la consolidation des trottoirs et des accotements éventuellement touchés.
Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 16 mai 2023
Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



MAIRIE DE PROPRIANO



**6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire**

Propriano, le 17 mai 2023

ARRETE N° 2023-023
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 2023-015 du 10 mai 2023

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213 -1, L.2213-2 et L.2213-3
- Vu le Code de la route, article R.37- 1
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- CONSIDERANT que pour permettre la diffusion d'un concert sur le domaine public : quai Saint-Erasme durant la saison estivale ;
- CONSIDERANT que pour faciliter l'accès d'aménagement de structures, de la scène démontable, de sonorisation, d'éclairage et de branchements électriques sur la voie publique, dans le cadre de l'organisation de ce concert sur le quai Saint Erasme, à l'initiative de la Commune de Propriano.

ARRETE

-Article 1^{er} : Le stationnement sur le quai Saint Erasme sera interdit du 19 juillet 2023 à 18H00 au 20 juillet 2023 à 20H00.

Le stationnement devant l'accès au Bassin Ouest par le Quai l'Herminier (Aire de carénage TABERNER) sera interdit du 19 juillet 2023 à 18H00 au 20 juillet 2023 à 20H00.

-Article 2 : L'accès des véhicules nécessaires à l'organisation des spectacles et aux véhicules de secours et de police devra être impérativement assuré.

-Article 3 : Les A.S.V.P seront chargés de faire respecter cet arrêté.

-Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux Lois et règlements en vigueur.

-Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 17 mai 2023
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI